



## Refus de changement de revêtement de sol endommagé par locataire

Par **Gael37**, le **06/11/2015** à **17:09**

Bonjour,

Je suis propriétaire bailleur et mes colocataires qui viennent de partir ne m'ont d'une part pas payé leur dernier loyer prétendant que je pouvais me servir de leur dépôt de garantie.

Je leur ai loué en avril 2014 un appartement refait à neuf du sol au plafond. Malheureusement à l'état des lieux nous avons constaté 2 gros impacts à l'emporte-pièce sur le sol vynil (neuf à leur entrée dans les lieux). Ils refusent catégoriquement le remplacement de celui-ci. Dois-je faire établir un devis et leur adresser. Je vous remercie de bien vouloir me donner la conduite à tenir pour obtenir la réparation de ce dommage locatif.

Je vous prie de croire en l'assurance de mes salutations distinguées.